



Charte d'Engagement des Élèves de la Section Voile du Lycée

- 1. Participation et Engagement Obligatoires :** Les élèves doivent assister à toutes les séances de voile et de préparation physique, qui sont obligatoires. Les élèves s'engagent à respecter le projet sportif établi par l'entraîneur et le lycée.
- 2. Notification d'Absence :** En cas d'absence, il est impératif de prévenir le moniteur de la section voile et le lycée avant le jeudi soir. Les absences seront reportées sur *Pronote* pour tous les partenaires et apparaissent sur les bulletins.
- 3. Justification d'Absence :** Pour chaque séance manquée, les élèves doivent fournir un certificat médical ou un justificatif en cas de rendez-vous médical.
- 4. Conséquences des Absences Répétées :** En cas d'absences injustifiées, des mesures disciplinaires pourront être envisagées, allant de l'avertissement à l'exclusion de la section.
- 5. Ethique :** Les élèves s'engagent à véhiculer une bonne image de l'équipe (respect des autres, des règles, du fair-play et l'esprit d'équipe).
- 5. Tenue Appropriée :** Il est essentiel de toujours naviguer avec des chaussures adaptées et de porter des lunettes de soleil par temps ensoleillé. En hiver, un coupe-vent est indispensable. La tenue doit être adaptée aux conditions météorologiques.
- 7. Respect du matériel :** Les élèves respectent le matériel mis à disposition : je rince, je range, j'arrime ou amarre à chaque sortie. Je signale rapidement tout problème sur mon bateau
- 8. Équipement pour le Char à Voile :** Pour les séances de char à voile, les élèves doivent prévoir des gants de bricolage et des chaussures de type basket. Les chaussons de voile ne sont pas autorisés pour cette activité.

Cette charte vise à garantir la sécurité et l'engagement de chaque élève, tout en favorisant une expérience d'apprentissage enrichissante et structurée.

Le représentant légal de l'élève
Nom, prénom, date et signature

L'élève
Nom, prénom, date et signature